



Vattetot Infos

AVRIL 2021

Les beaux jours arrivent avec Pâques, confinés dans nos jardins, mais c'est pour la bonne cause ! En avril, ne vous découragez pas d'un fil, ou plutôt, restez masqués !

Helen Motte

CHANGEMENTS HORAIRES PERMANENCES DE MAIRIE

pendant la période du couvre feu à 19h

les horaires de permanence

du vendredi sont les suivants :

de 16h30 à 17h30 sur RDV

(les permanences du mercredi restent inchangées, de 9h à 11h sur RDV)

Sur demande, le maire pourra vous recevoir le samedi matin.

Merci de contacter le secrétariat par mail :
secretariat@vattetotsurmer.com

CONCESSIONS CIMETIÈRE

Nous sommes actuellement en train de recenser, dans l'ancien cimetière, les concessions arrivées à échéance ou qui le seront prochainement, et pour lesquelles nous devons savoir si les personnes souhaitent les renouveler pour leurs familles.

Si vous êtes concernés pour renouveler votre concession ou celles de vos parents, familles... merci de vous rapprocher de la mairie par mail :

secretariat@vattetotsurmer.com

COVID 19

ACCUEIL DANS LES LIEUX PUBLICS

Compte tenu de la recrudescence de la covid-19 et des dernières mesures en vigueur, la salle polyvalente servant cette année encore de cantine scolaire, nous ne pouvons toujours pas en autoriser l'accès à des personnes extérieures afin d'éviter tout risque de contamination.

Nous comptons sur la compréhension des personnes ayant loué la salle. Un report de date ou un remboursement pourront être envisagés.

Si besoin, merci de vous rapprocher de la mairie par mail.

RESTRICTIONS / ATTESTATIONS

pour rester informés sur les dernières mesures sanitaires :

<https://www.gouvernement.fr>

RECEVOIR VOTRE BULLETIN INFOS

Nous vous proposons de recevoir le bulletin municipal par internet. Alors, communiquez nous votre adresse mail, elle restera confidentielle et ne sera pas communiquée.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez toujours vous inscrire, en mairie ou en me contactant.

Envoyez-moi un petit message à cette adresse:
helenmotte76@gmail.com

SÉCURITÉ

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des propriétaires de tailler et entretenir leurs arbres bordant les routes afin de garantir la sécurité de tous, une bonne visibilité et un passage dégagé pour les autocars.

En cas de manquement, les personnes seront prévenues par courrier recommandé, et en cas d'inaction, la commune serait au regret de faire appel à un prestataire au frais des propriétaires.